

Communauté de communes

Rapport de présentation de la délibération N° 8-2025



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Rapport de présentation

Conseil communautaire du 05 mars 2025

I. Préambule

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU présente l'avantage de délivrer une information financière plus simple et plus lisible que les anciens comptes administratifs et comptes de gestion :

- Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote, supprimant les doublons entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Il apporte une information enrichie grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- Il simplifie les procédures, sa production étant totalement dématérialisée ;
- Sa confection s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de l'EPCI et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pouvant servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes et remplace les votes intervenant auparavant sur le compte administratif et sur le compte de gestion. Le CFU est soumis au vote du conseil communautaire selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour l'ancien compte administratif (vote au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1 ; élection par le conseil de son Président pour la séance au cours de laquelle le CFU est soumis au vote, le Président de la CCOB devant quitter la salle au moment du vote).

Il sera proposé au conseil communautaire lors de sa séance du 05 mars 2025 d'adopter le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, mais également d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

II. Les chiffres clés du CFU 2024

Recettes de fonctionnement 22 634 029,32 € + 9,52 % par rapport à 2023	Dépenses de fonctionnement 19 424 805,53 € + 8,83 % par rapport à 2023
--	--

Recettes d'investissement 4 237 307,44 € + 57,02 % par rapport à 2023	Dépenses d'investissement 3 642 435,29 € - 10,85 % par rapport à 2023
---	---

Encours de dette : 9 377 053,51 € au 31/12/2024

Les taux de réalisations (mouvements réels)

Dépenses réelles de fonctionnement			Recettes réelles de fonctionnement		
Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
19 727 369,28 €	18 663 574,09 €	94,61 %	21 542 408,85 €	22 631 229,32€	105,05%

Dépenses réelles d'investissement			Recettes réelles d'investissement		
Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
7 964 980,49 €	3 625 423,14 €	45,52 %	6 149 940€	3 461 863,85 €	56,29 %

Pour l'année 2024, le budget de la CCOB a dégagé 26 871 336,76 € de recettes pour 23 067 240,82 € de dépenses (avec les mouvements d'ordre).

Son exécution se présente ainsi :

Section	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Part affecté à l'investissement (en €)	Résultat de clôture (en €)
Fonctionnement	3 209 223,79 €	2 996 453,84 €	6 205 677,63 €	2 500 000,00 €	3 705 677,63 €
Investissement	594 872,15 €	- 1 946 180,38 €	-1 351 308,23 €		-1 351 308,23 €
Total	3 804 095,94 €	1 050 273,46 €	4 854 369,40 €	2 500 000,00 €	2 354 369,40 €

III. Section de fonctionnement

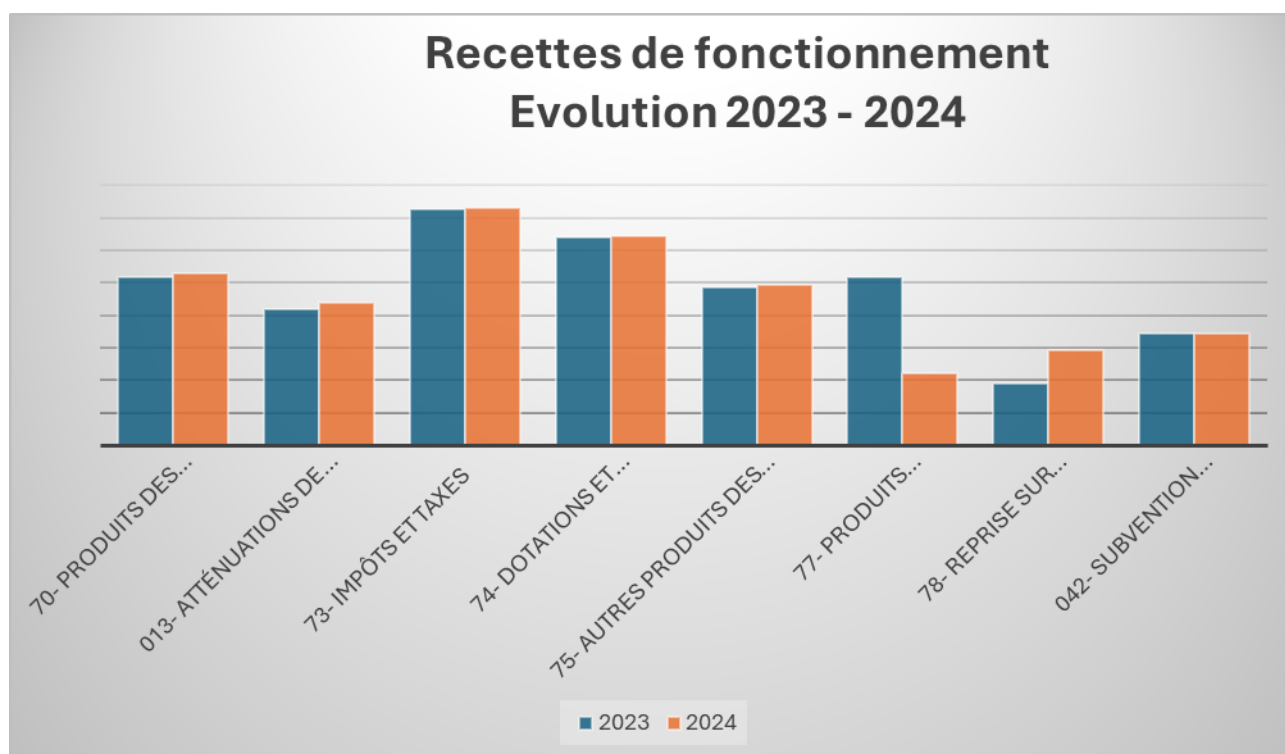
a. Recettes de fonctionnement 2024

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à **22 634 029,32 €** soit une hausse par rapport au réalisé 2023 (20 666 346,13 €).

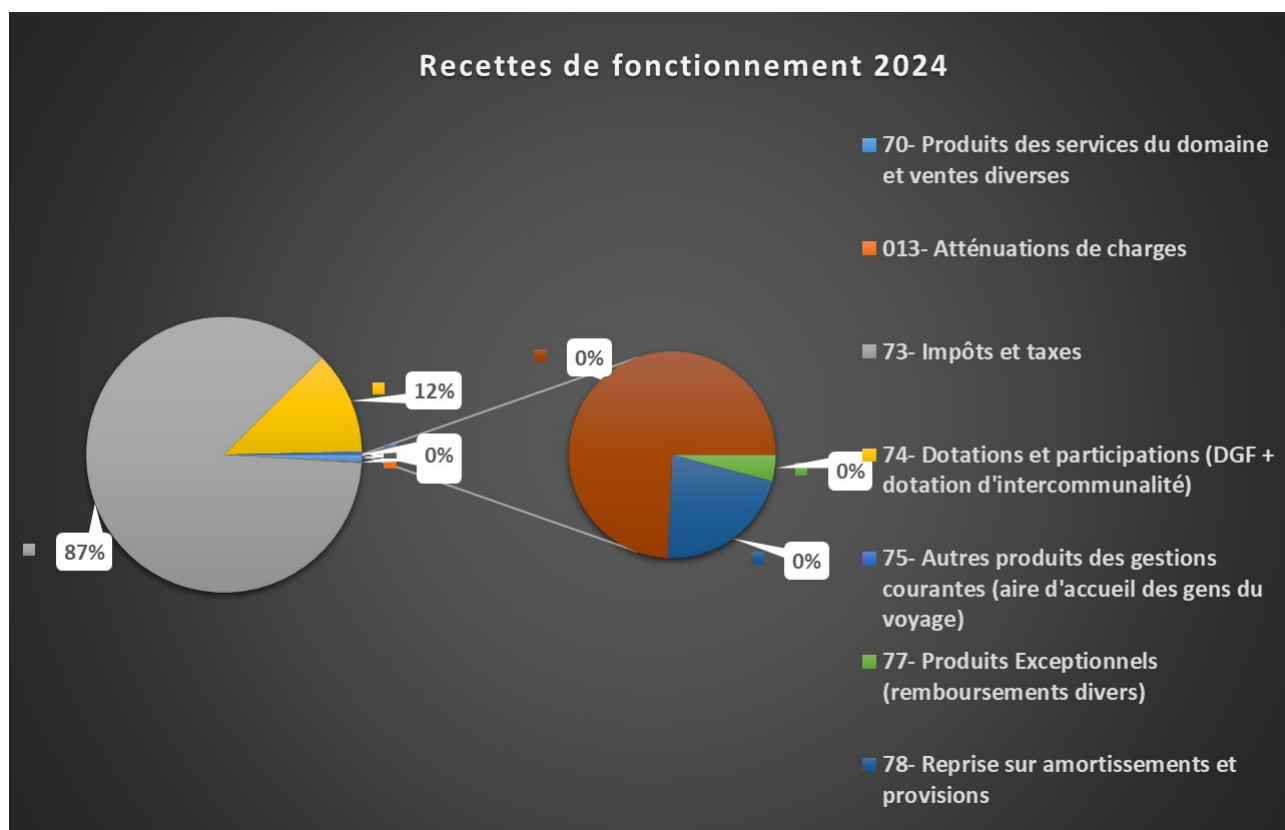
- 22 631 229,32 € en recettes réelles de fonctionnement, soit 99,99 % des recettes totales de la section de fonctionnement.
- 2 800 € en recettes d'ordre de fonctionnement, soit 0,01 % des recettes totales de la section de fonctionnement.

Les recettes se répartissent par chapitre de la manière suivantes :

Libellé	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution CA 2023 - CFU 2024
70- Produits des services du domaine et ventes diverses	148 836,09 €	194 442,30 €	+ 30,64 %
013- Atténuations de charges	14 682,34 €	24 967,97 €	+ 70,05 %
73- Impôts et taxes	17 813 358,10 €	19 606 810,38 €	+ 10,07 %
74- Dotations et participations (DGF + dotation d'intercommunalité)	2 473 159,74 €	2 720 067,38 €	+ 9,98 %
75- Autres produits des gestions courantes (aire d'accueil des gens du voyage)	70 237,19 €	83 972,90 €	+ 19,56 %
77- Produits Exceptionnels (remboursements divers)	143 190,91 €	155,20 €	- 99,89 %
78- Reprise sur amortissements et provisions	81,76 €	813,19 €	+ 894,61 %
042- Subvention (opération d'ordre)	2 800,00 €	2 800,00 €	0
Total	20 666 346,13 €	22 634 029,32 €	+ 9,52 %



- Chapitre 70 : Ce chapitre comprend notamment les redevances d'occupations du domaine public pour le mobilier urbain,
- Chapitre 73 : Les impôts et taxes comprennent outre les produits issus de la fiscalité la compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE pour un montant de **7 586 930,38 €** ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui s'élève à **4 691 033, 00 €**.
- Chapitre 74 : Ce chapitre comprend notamment la dotation d'intercommunalité pour un montant de 284 705 €, la dotation de compensation pour un montant de **1 389 193 €**, le FCTVA, les participations de la Région et du Département aux coûts de fonctionnement du transport, la DGF pour un montant de **875 909 €**.
- Chapitre 75 : Ce chapitre correspond notamment aux droits de place et aux fluides de l'aire d'accueil des gens du voyage.

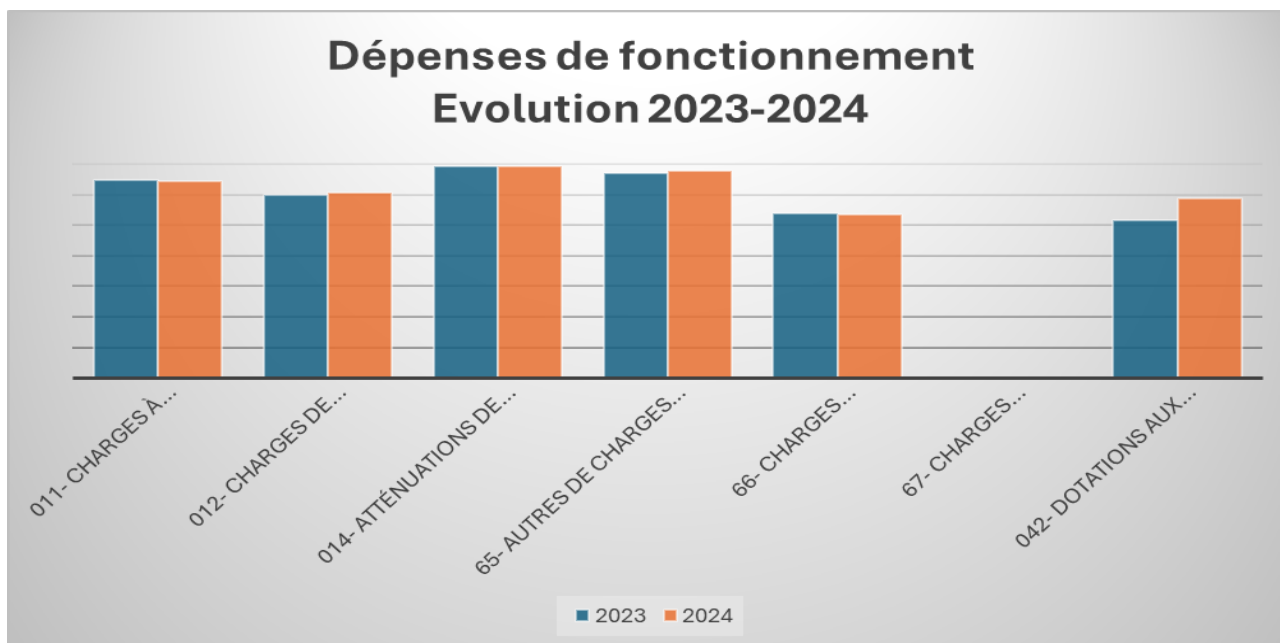


b. Dépenses de fonctionnement 2024

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 19 424 805,53 € soit une hausse par rapport au réalisé 2023 (17 849 200,93 €).

- 18 663 574,09 € en dépenses réelles de fonctionnement, soit 96,09 % des dépenses totales de la section de fonctionnement.
- 761 231,44 € en dépenses d'ordre de fonctionnement, soit 3,92 % des dépenses totales de la section de fonctionnement.

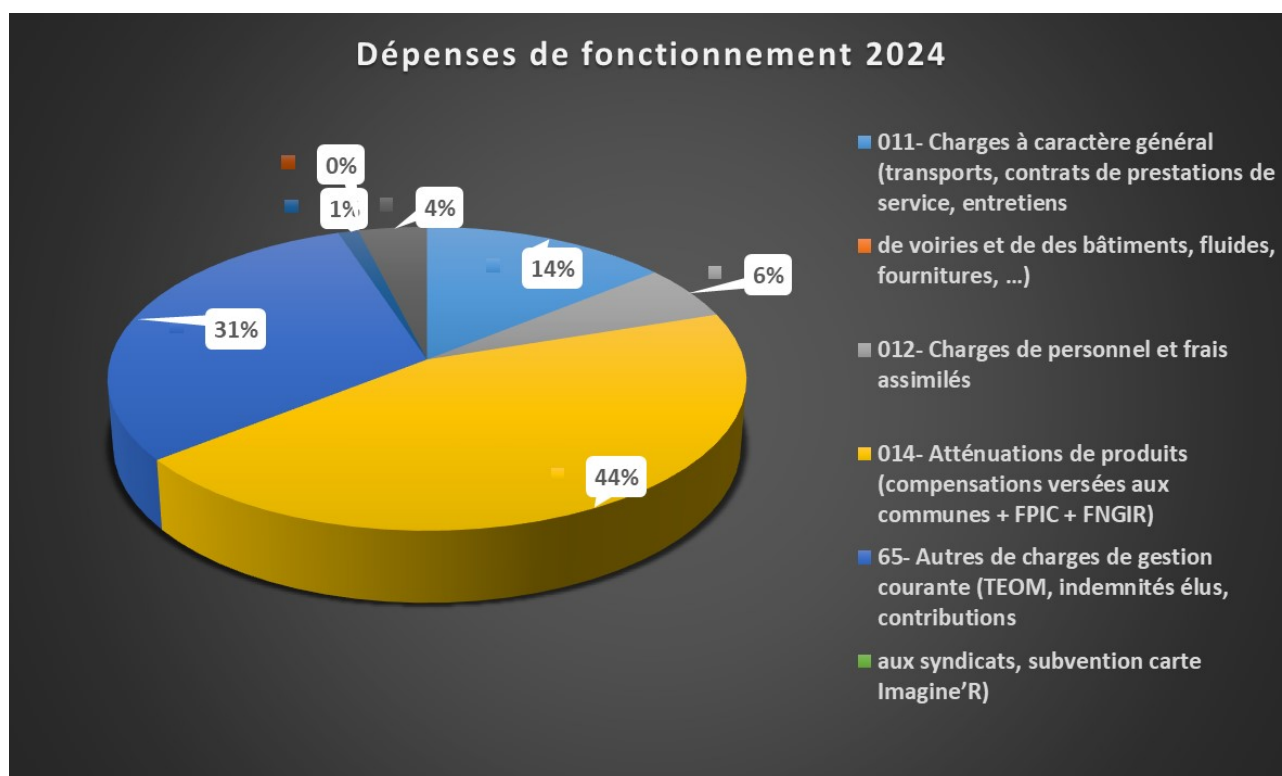
Libellé	CA 2023	CFU 2024	Evolution 2023 - 2024
011- Charges à caractère général (transports, contrats de prestations de service, entretiens de voiries et de des bâtiments, fluides, fournitures, ...)	2 944 699,14 €	2 751 012,21 €	- 6,58 %
012- Charges de personnel et frais assimilés	1 022 323,49 €	1 122 626,29 €	+ 9,81 %
014- Atténuations de produits (compensations versées aux communes + FPIC + FNGIR)	8 364 129,29 €	8 629 694,59 €	+ 3,18 %
65- Autres de charges de gestion courante (TEOM, indemnités élus, contributions aux syndicats, subvention carte Imagine'R)	5 122 270,10 €	5 933 694,32 €	+ 15,84 %
66- Charges financières	250 281,93 €	226 546,68 €	- 9,48 %
67- Charges Exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0
042- Dotations aux amortissements	145 496,98 €	761 231,44 €	+ 423,19 %
Total	17 849 200,93 €	19 424 805,53 €	+ 8,83 %



- Chapitre 11 : Ce dernier comprend notamment les dépenses liées:
 - o aux transports:
 - 459 888 € dans le cadre de la DSP Transports avec IDFM et KEOLIS,
 - 109 276 € pour le Proxi'Bus,
 - o à l'entretien des bâtiments et de la voirie,
 - o aux fluides 271 730 €,
 - o aux contrats d'assurance, aux contrats de prestations de service dont L'Oréade.

- Chapitre 14 : Ce chapitre correspond à l'attribution de compensation versée par la CCOB aux communes pour un montant de **7 586 930,38 €**, au prélèvement du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources pour un montant de **357 427 €** mais aussi du prélèvement au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales pour un montant de **514 195 €**.

- Chapitre 65 : Ce chapitre comprend notamment le reversement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux deux syndicats : SIVOM et SIETOM, la contribution au SyAGE, le financement de la subvention à la carte Imagine'R ou encore les indemnités des élus.



Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement pour l'année 2024 est excédentaire **3 209 223,79 €**.
On ajoute à ce résultat l'excédent reporté N-1 soit **2 996 453,84 €** et on déduit la part affectée à l'investissement en 2024, soit **2 500 000 €**.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est donc de 3 705 677,63 €.

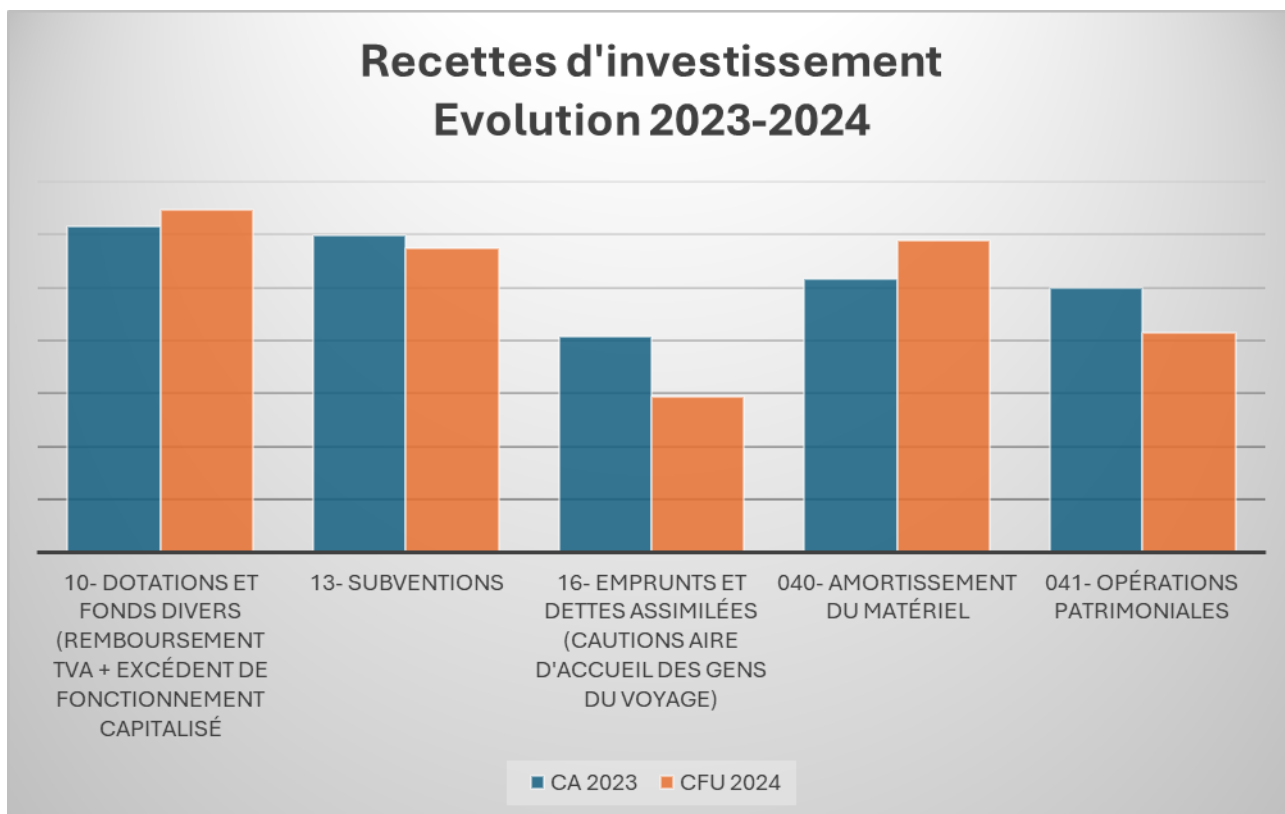
IV. Section d'Investissement

a. Recettes d'investissement 2024

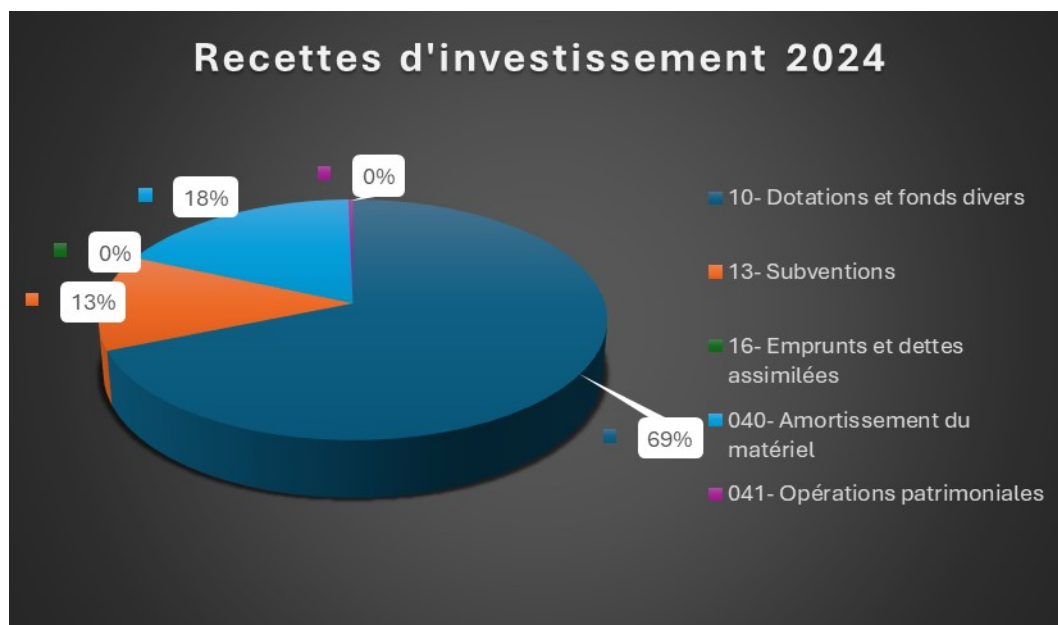
Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à **4 237 307,44 €** soit une hausse par rapport au réalisé 2023 (2 698 556,54 €).

- 3 461 863,85 € en recettes réelles d'investissement, soit 81,70 % des recettes totales de la section d'investissement.
- 775 443,59 € en recettes d'ordre d'investissement, soit 18,30 % des recettes totales de la section de d'investissement.

Libellé	CA 2023	CFU 2024	Evolution 2023-2024
10- Dotations et fonds divers (remboursement TVA + excédent de fonctionnement capitalisé)	1 444 224,75 €	2 914 227,41 €	+ 101,78 %
13- Subventions	996 321,41 €	546 796,44 €	- 45,12 %
16- Emprunts et dettes assimilées (cautions aire d'accueil des gens du voyage)	11 760,00 €	840,00 €	- 92,86 %
040- Amortissement du matériel	145 496,98 €	761 231,44 €	+ 423,19%
041- Opérations patrimoniales	100 753,40 €	14 212,15 €	- 85,89 %
Total	2 698 556,54 €	4 237 307,44 €	+ 57,02 %



- Chapitre 10 : Ce chapitre correspond au FCTVA d'un montant de **414 227,41 €** ainsi qu'à l'excédent de fonctionnement qui s'élève à **2 500 000 €**.
- Chapitre 13 : Il correspond aux montants de subventions perçus en 2024, soit **213 617,05 €** de la Région et **333 179,39 €** du Département.
- Chapitre 16 : Il correspond aux cautions des familles de l'aire d'accueil des gens du voyage ; ces cautions sont désormais perçues directement par le gestionnaire ce qui explique la diminution.
- Chapitre 40 : Il s'agit d'opérations d'ordre liées à l'amortissement du matériel. Ce chapitre est en corrélation du chapitre 42 des dépenses de fonctionnement.

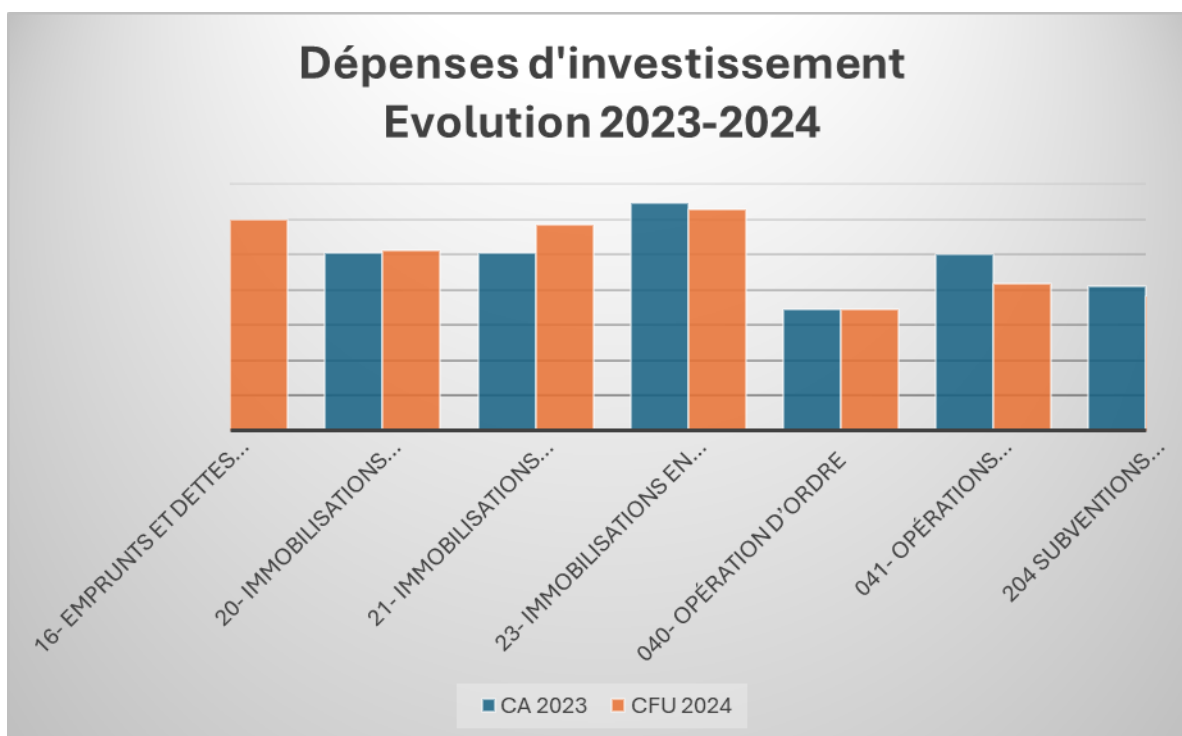


b. Dépenses d'investissement 2024

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 642 435,29 € soit une légère baisse par rapport au réalisé 2023 (4 085 637,71 €).

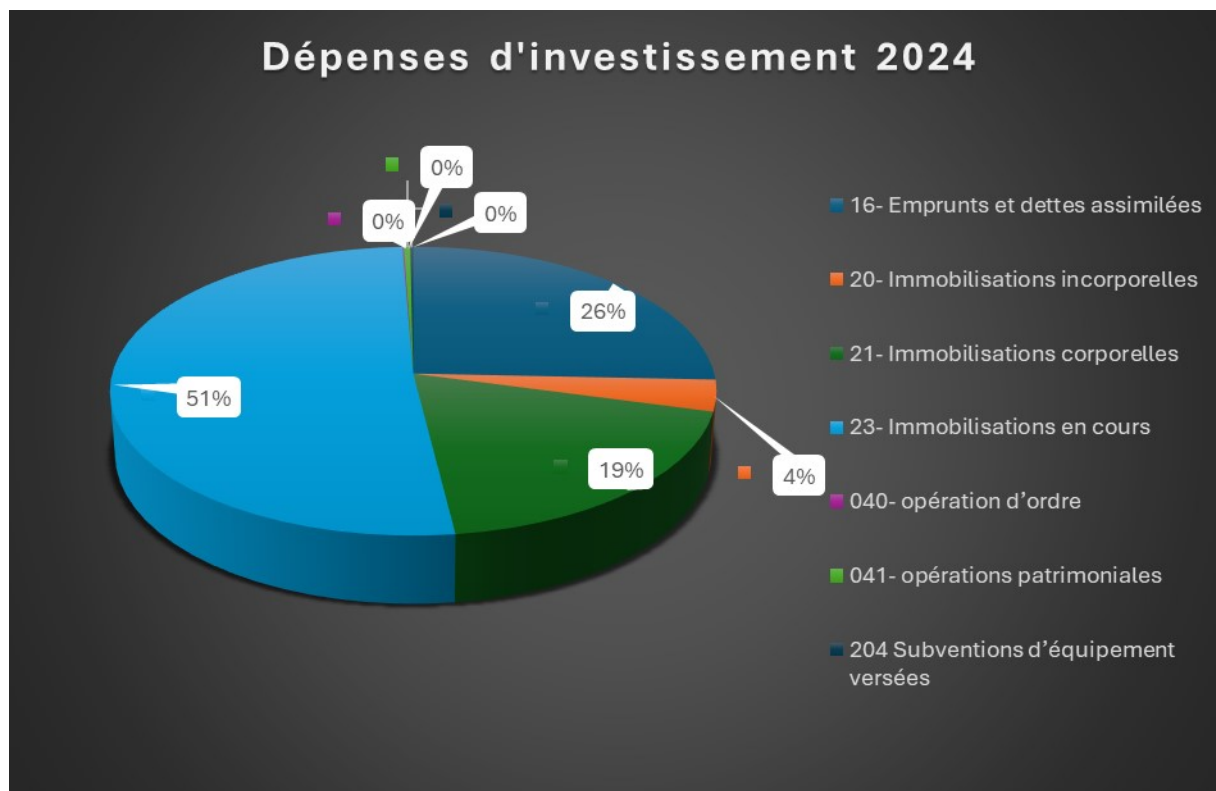
- 3 625 423,14 € en dépenses réelles d'investissement, soit 99,54 % des dépenses totales de la section d'investissement.
- 17 012,15 € en dépenses d'ordre d'investissement, soit 0,46 % des dépenses totales de la section de d'investissement.

Libellé	CA 2023	CFU 2024	Evolution 2023-2024
16- Emprunts et dettes assimilées (échéances d'emprunt)	917 020,04 €	935 054,99 €	+ 1,97 %
20- Immobilisations incorporelles (frais d'études)	112 825,06 €	127 789,06 €	+13,26 %
21- Immobilisations corporelles (MPE éclairage public, interventions bâtiments)	113 678,69 €	686 506,34 €	+ 503,90 %
23- Immobilisations en cours (liaisons douces-Agrandissement Multisport)	2 826 112,45 €	1 869 771,34 €	- 33,84 %
040- opération d'ordre	2 800,00 €	2 800,00 €	0
041- opérations patrimoniales	100 753,40 €	14 212,15 €	- 85,89 %
204 Subventions d'équipement versées	12 448,07 €	6 301,41 €	- 49,38 %
Total	4 085 637,71 €	3 642 435,29 €	- 10,85 %



- Chapitre 16 : Ce chapitre correspond au remboursement du capital de la dette.
- Chapitre 20 : Ce chapitre correspond aux frais de maîtrise d'œuvre relatifs à la construction de la salle de gym, aux liaisons douces, à la construction du siège de la CCOB.
- Chapitre 21 : Ce chapitre correspond notamment au marché à performance énergétique de l'éclairage public pour un montant de **131 079,61 €** ainsi qu'aux différentes interventions sur les bâtiments de la Communauté de communes pour un montant de **542 027,59 €**.

- Chapitre 23 : Ce chapitre regroupe notamment les dépenses liées à la construction de la salle de gym et à la réalisation des liaisons douces.
- Chapitres 41 et 40 : Ils correspondent à des opérations d'ordre à mettre en corrélation respectivement avec le chapitre 41 des recettes d'investissement et le chapitre 42 des recettes de fonctionnement.



La section d'investissement dégage un solde positif de **594 872,15 €**.

Avec le report du solde de N-1 (- 1 946 180,38 €) le solde à fin 2024 s'élève à - 1 351 308,23 €.

La section d'investissement laisse, par ailleurs apparaître un solde positif de **1 075 070,37 €** de restes à réaliser se décomposant comme suit :

- 569 873,70 € en dépenses,
- 1 644 944,07 € en recettes.

L'exercice 2024 clôture le budget avec un excédent cumulé réel **2 354 369,40 €** après couverture du besoin de financement de la section d'investissement de **1 351 308,23 €**.